



Département de l'Yonne  
Arrondissement de Sens

**Mairie de Nailly**  
89100 Nailly

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

Téléphone : 03.86.97.04.73  
Fax : 03.86.97.05.81  
Mél : mairie@nailly.com

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 04 juin 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Nailly, légalement convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame BARDOT Florence, Maire.

#### Membres présents :

Mesdames : Bardot - Goutelard - Santos - Mouroux - Bontems - Petit - Rey-Gaucher

Messieurs : Montagne - Dufresne - Maison - Coache - Soulage - Moreau - Klein - Grilly

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Mme Mouroux Corinne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 25 mai 2020.

#### Indemnités du Maire et des Adjointes :

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que la commune de Nailly est dans la strate démographique de 1000 à 3499 habitants,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6%, soit une indemnité brute de 2006.93 €

Considérant que le taux maximal de l'indemnité des Adjointes en pourcentage de l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.8%, soit une indemnité brute de 777.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec effet au 1er juin 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de fonction de maire et des adjointes comme suit :

- Indemnité du Maire : 40% de l'indice 1027, soit un montant brut de 1 555.76€
- Indemnité du 1er Adjoint : 20% de l'indice 1027, soit un montant brut de 777.88€
- Indemnité du 2ème Adjoint : 20% de l'indice 1027, soit un montant brut de 777.88€
- Indemnité du 3ème Adjoint : 20% de l'indice 1027, soit un montant brut de 777.88€

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### Rôle des Adjointes :

Monsieur Guy DUFRESNE :

- fonction d'état civil
- suivi de l'administration générale
- signature de tous documents comptables en l'absence du Maire
- signature de l'expédition des délibérations, arrêtés, certificats et légalisations
- suivi et contrôle des chantiers confiés aux entreprises pour le bâtiment
- chargé de tous travaux concernant les bâtiments

Monsieur Patrice MAISON :

- fonction d'état civil
- chargé du personnel technique
- suivi et contrôle des chantiers confiés aux entreprises pour la voirie
- chargé de tous travaux concernant les voiries communales

Madame Catherine GOUTELARD :

- fonction d'état-civil
- chargée des affaires sociales
- chargée des relations avec les seniors
- chargée des affaires scolaires
- chargée des fêtes et cérémonies communales

## Choix du nombre et des membres aux comités consultatifs :

Comités	Membres du Conseil Municipal	
Bâtiments	Bardot Florence Dufresne Guy Montagne Cédric Maison Patrice Soulage Pierrick	Coache Jean-Michel Grilly Fabrice Goutelard Catherine Mouroux Corinne
Voirie	Bardot Florence Maison Patrice Dufresne Guy Coache Jean-Michel	Bontems Hélène Mouroux Corinne Grilly Fabrice
Urbanisme - Economie	Bardot Florence Maison Patrice Dufresne Guy	Bontems Hélène Coache Jean-Michel Klein Jean-Luc
Espaces verts - Fleurissement	Bardot Florence Maison Patrice Santos Sylvie	Petit Elodie Grilly Fabrice Goutelard Catherine
Fêtes et cérémonies	Bardot Florence Dufresne Guy Maison Patrice Goutelard Catherine	Rey-Gaucher Marie-Thérèse Soulage Pierrick Mouroux Corinne
Sports Loisirs - Jeunesse Solidarité	Bardot Florence Montagne Cédric Soulage Pierrick	Moreau Guillaume Rey-Gaucher Marie-Thérèse Petit Elodie
Communication	Bardot Florence Montagne Cédric Mouroux Corinne Moreau Guillaume	Petit Elodie Santos Sylvie Maison Patrice Klein Jean-Luc
Finances	Bardot Florence Dufresne Guy Maison Patrice Goutelard Catherine Montagne Cédric	Klein Jean-Luc Soulage Pierrick Bontems Hélène Rey-Gaucher Marie-Thérèse Mouroux Corinne
Appels d'offres	Bardot Florence Dufresne Guy	Maison Patrice Klein Jean-Luc

Les comités consultatifs : bâtiments - voirie - Espaces verts et Fleurissement - Sports- Loisirs et Solidarité- et Communication seront ouverts aux personnes extérieures au Conseil Municipal.

### Commission communale des impôts directs :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission communale des impôts directs est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Ces membres sont nommés par la Direction Générale des Finances Publiques et sont désignés parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales. Une liste de 24 noms sera proposée à la DGFIP.

### Groupe de travail :

Madame Bontems demande au Conseil Municipal la possibilité de réunir une fois par an les artisans, commerçants, agriculteurs de la commune afin de discuter ensemble de leurs attentes et souhaits. Un groupe de travail composé de membres du Conseil Municipal sera créé pour répondre à cette attente. Le Conseil Municipal charge Madame Bontems d'organiser cette rencontre.

### Versement d'une prime exceptionnelle pour le surcroît d'activité pendant la période d'urgence sanitaire :

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 d'un montant de 1000€ maximum à certains agents.

Madame le Maire propose d'instaurer cette prime exceptionnelle COVID 19, afin de valoriser "un surcroît de travail significatif durant cette période" au profit des agents qui ont assuré la continuité des services publics.

Cette prime sera instaurée selon les modalités suivantes :

- agent des services techniques chargés d'assurer la continuité des services
- agent des services administratifs amenés à assurer la continuité et d'adaptation du service public
- versement de cette prime en une seule fois
- cette prime sera proratisée en fonction du temps de travail
- l'autorité territoriale fixera par arrêté le montant alloué à chaque bénéficiaire dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition, et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Affaires diverses :**

**Remboursement des acomptes des locations de salles des fêtes :**

Durant la période du confinement, les locations des salles des fêtes ont du être annulées. Il convient donc de rembourser les acomptes versés aux personnes qui n'ont pu reporter les locations.

Le Conseil Municipal décide de rembourser ces acomptes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**Horaire Mairie :**

La mairie fermera le mardi à 18H00 au lieu de 19H00. Les autres horaires restent inchangés. \*En cas d'urgence, Madame le Maire ou les Adjointes peuvent recevoir sur rendez-vous.

**Achat remorque :**

Monsieur Maison évoque l'achat d'une remorque pour l'arrosage. Le Conseil Municipal demande que 3 devis soit sollicités.

Le Maire,  
Florence BARDOT.



**COUPON-REPONSE  
INSCRIPTION AUX COMITES CONSULTATIFS**

Nom :

Prénom :

Adresse mail :

souhaite s'inscrire au(x) comités consultatifs suivants :

Comités	Noms des membres extérieurs
Bâtiments	
Voirie	
Espaces verts - Fleurissement	
Sports Loisirs - Solidarité	
Communication	